



Présence physique signature prêt étudiant ???

Par MathieuMontreal

Bonjour,

je suis français actuellement installé à Montréal dans le cadre d'une année de césure.

Je compte reprendre mes études en France en septembre 2013 et envisage pour cela de contracter un prêt étudiant.

Dois-je être physiquement présent devant mon banquier pour signer le contrat ou puis-je le faire via un envoi par courrier ?

Cela m'ennuierait vraiment de devoir écourter mon séjour juste pour une signature.

Merci pour vos réponses.

Cordialement,
Mathieu

Par trichat

Bonjour,

Votre présence n'est pas obligatoire pour signer une demande de prêt étudiant. Vous pouvez le faire par échange de courrier. Mais il y a des formalités liées au délai de rétractation qui doivent obligatoirement être respectées, donc allongées compte tenu des délais postaux plus longs entre Canada et France.

Le plus simple serait peut-être de donner un mandat de représentation à vos parents ou un proche majeur.

Cordialement.